

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Dénomination commerciale/Nom du produit: **NOVINOX PAM**
IUPAC: Polyphosphate d'aluminium modifié

Numéro d'enregistrement REACH: substance enregistrée 01-2119970565-28-0004 70%

Utilisation principale: Pigment anticorrosion (solide inhibiteur de corrosion) pour peintures.

Producteur: SOCIETE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES

Siège social

Rue Emile Pierronne
59111 Bouchain
FRANCE

Services Administratifs et Financiers

45/49 Chaussée Jules César
95250 Beauchamp
FRANCE

Tél. : + 33.1.30.40.57.57
Fax : + 33.1.39.60.78.34
E-mail: sncz@sncz.net
FDS contact: msds@sncz.net

Numéro de téléphone d'urgence pour l'Europe: INT + 33 1.30.40.57.57 (SNCZ France)
Numéro de téléphone d'urgence pour les USA : 800 424 9300 assuré par CHEMTREC (USA)
Numéro de téléphone d'urgence international 24/24: INT + 1 703 527 3887 assuré par CHEMTREC (USA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Description du produit: Le NOVINOX PAM est un polyphosphate d'aluminium modifié. Les substances incluses dans ce produit/préparation ne sont pas listées dans le règlement 1272/2008/CE.

Étiquetage du mélange selon le règlement 1272/2008 CE «GHS» :

Classification du **NOVINOX PAM** : **GHS07 - H319** irritant, oculaire de catégorie 2
Mention de danger : **ATTENTION**

Étiquetage du produit:



ATTENTION

Danger: **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
Prudence: **P280** Porter un équipement de protection des yeux EN166 /du visage EN166
Intervention: **P305+P351+P338**
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition chimique: Composé de polyphosphate d'aluminium modifié au magnésium.

Couleur: blanc.

N°EINECS: Polyphosphate aluminium 70% 237-714-9

N°CAS: Polyphosphate aluminium 70% 13939-25-8

Composants ou impuretés présentant un danger : (1) règlement 1272/2008/CE					(2) directive 1999/45/CE		
<u>N°CAS</u>	<u>Annexe VI Index N°</u>	<u>N°EINECS</u>	<u>Dénomination</u>	<u>%</u>	<u>Etiquette</u>	<u>Classification</u>	
13939-25-8		237-714-9	AlH ₂ P ₃ O ₁₀ ,2H ₂ O Aluminium diHydrogène Triphosphate	70	GHS07 ▽Attention	H319	
Impureté:							
<u>CAS N°</u>	<u>Annexe VI Index N°</u>	<u>EINECS N°</u>	<u>Dénomination</u>	<u>%</u>	<u>Etiquette</u>	<u>Classification</u>	
1314-13-2	030-013-00-7	215-222-5	ZnO Oxyde de zinc	<0.25	GHS09 (1) N (2)	H400 H410 R50/53	

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours: Consulter un médecin

Mesures spécifiques: Pas de recommandation particulière.

Après Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de vomissement, garder la tête plus basse que les hanches pour aider à prévenir l'aspiration. Si la personne est inconsciente, tourner la tête sur le côté. Consulter immédiatement un médecin. Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Ce produit peut induire des troubles intestinaux

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux 10-15 minutes à l'eau jusqu'au retrait total du produit. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire (Irritant oculaire de catégorie 2).

Après contact avec la peau: Se laver les mains avec du savon et de l'eau jusqu'à élimination totale du produit. Nettoyer les vêtements et chaussures contaminés avant réutilisation.

Après inhalation: S'éloigner de l'atmosphère contaminée et respirer de l'air frais. Consulter un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Aucune restriction pour le feu avoisinant.

Dangers spécifiques résultant de la substance: Produit non combustible.

Conseil aux pompiers:

Protection des intervenants: porter des équipements de protection appropriés et un appareil respiratoire approprié.

Méthodes d'intervention: Aucune exigence particulière (produit non retardateur de flamme). Éviter de créer de la poussière sous les limites autorisées de poussières nuisibles. En cas d'incendie, les résidus peuvent contaminer l'environnement et doivent être recueillis et stockés dans des conteneurs spéciaux. Les déchets contaminés doivent être collectés par un entrepreneur agréé. Endiguer et contenir, le feu-maîtrise de l'eau, pour en disposer plus tard. Ne laissez pas l'eau contaminée contaminer l'environnement

Information complémentaire: Aucune. Eliminer les résidus selon la réglementation applicable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence: En cas de poussières (au-delà des limites autorisées) porter un masque anti-poussières et des lunettes de sécurité complété au besoin d'une visière (EN166). Eviter de marcher et de disperser le produit répandu au sol.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans les réseaux publics d'eau ou en décharge non contrôlée, conformément aux réglementations locales. Pour éviter la dispersion sur le sol et plus tard dans l'environnement, il est fortement recommandé d'interdire de marcher dans le produit répandu au sol. Ne pas déverser l'eau contaminée dans les égouts.

Méthodes, matériel de confinement et nettoyage:

Méthode de nettoyage: Ne pas nettoyer à sec, parce que des nuages de poussières peuvent être générés : absorber en évitant la formation de poussières (aspirateur ou chiffon humide). Conserver le produit ainsi récupéré dans des containers étanches et fermés. Eliminer les résidus conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Sol: Ecarter les récipients de la zone de déversement accidentel. En cas de gros déversement, il faut intervenir dans la même direction que le vent et proscrire la formation de nuages de poussières. Ramasser le produit répandu sur le sol. Eliminer les résidus conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Eau: Il faut empêcher la pénétration des eaux contaminées dans l'environnement. Obturer les bouches d'égouts, interdire l'accès des eaux contaminées par ce produit dans les réseaux d'eaux et confiner ces eaux en zone étanche jusqu'à élimination par une entreprise agréée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

CE:

Manipulation: Eviter, le contact avec les yeux, de respirer la poussière et de marcher dans les retombées au sol. Tenir à l'écart de produits alimentaires. Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les poussières nuisibles en dessous des limites autorisées. Interdire tout rejet dans les réseaux d'eau et d'émissions dans l'environnement.

Protection contre le feu et l'explosion: Substance non combustible ne présentant pas de danger d'inflammation. Il faut mettre en œuvre la prévention applicable aux décharges d'électricité dans les zones explosives.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit propre et sec dans des sacs fermés. Eviter toute dégradation physique. Conserver les sacs fermés.

Matières incompatibles: Aucune, cependant, il est recommandé de tenir les matières à l'écart des acides, bases et ammoniacque (solubilité dans ces milieux).

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Paramètres de contrôles, contrôle de l'exposition.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Mesures d'ordre technique pour réduire l'exposition : Pas de limite d'exposition spécifique établie pour ce produit (OSHA, ACGIH, NIOSH). Cf §7.

Paramètres des contrôles de l'exposition:

<u>Dénomination</u>	<u>Type de contrôle</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>
Poussières totales	(ACGIH-91/93) TLV : TWA (USA)	100	10 mg/m3
Poussières inhalables	TWA (USA) MAK (Germany)	100	5 mg/m3 6 mg/m3 Valid as per (mm/yy) : 05 / 95

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

Protection respiratoire: Masque anti-poussière nécessaire lors de la manipulation de la substance (par exemple FFP2). Utiliser si possible un masque de protection complète du visage s'il y a beaucoup de poussières.

Protection des mains: Utiliser des gants lors de la manipulation.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (EN166) complétée au besoin d'une visière de sécurité.

Protection de la peau: Porter des habits adéquats afin d'éviter le contact de la peau avec le produit dont notamment le visage.

Habillement: Les employés doivent porter des vêtements de protection appropriés et des équipements de protection individuels pour prévenir d'un éventuel contact avec la substance.

Autres protections: Appliquer les règles d'hygiène usuelles. Tenir éloignés du lieu de travail les produits alimentaires et boissons.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

GESTION DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE:

Pour le composé **Tripolyphosphate d'Aluminium**, il n'y a pas de seuil de, DNEL, dose sans effet observé définie pour :

- les travailleurs soumis à exposition professionnelles et,
- la population générale,

du fait d'effets locaux (irritation oculaire de catégorie 2). La prévention est limitée au port de protections oculaires appropriées complétées de protection du visage si nécessaire (EN166).

CONTROLE D'EXPOSITION LIE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Emissions atmosphériques: Les systèmes de ventilation doivent être appropriés pour le niveau de performance requis pour le contrôle des émissions atmosphériques dans le respect des exigences nationales.

Emissions aqueuses: Eviter la contamination des égouts, des rivières, des eaux de surface selon les réglementations nationales et locales.

Emissions dans les sols: Ne pas laisser ce produit contaminer les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : poudre finement divisée
Apparence : poudre blanche
Odeur : inodore

Changement d'état physique

Déshydratation 100-150 °C	Fusion 1200°C	Décomposition 550°C perte d'eau
-------------------------------------	-------------------------	---

Point éclair	: N/A
Inflammabilité	: N/A
Risque d'explosion	: N/A
Pression de vapeur (à 25°C)	: N/A
Densité tassée (à 20°C)	: 2.6 g/cm ³ ISO 787/10
Solubilité (dans l'eau à 20°C)	: 0.6g/l ISO 787/14
pH (20°C)	: 9.2 ISO 787/9
Autre information	: Aucune
Coefficient de partage (eau/n octanol)	: Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité: Non réactif vis-à-vis des matériaux couramment utilisés au cours du transport, de la manipulation et de l'entreposage de matériaux industriels.

Stabilité chimique: Stable à température ambiante et aux températures allant jusqu'à 70°C-100°C (déshydratation au-dessus).

Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes.

Conditions à éviter: Maintenir à l'écart des acides et des bases (solubilisation dans ces milieux)

Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: aucun produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage. Ce produit ne polymérise pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Polyphosphate d'aluminium (70%)

Toxicité aiguë:

LD₅₀ (Rat Wistar femelle) ingestion >2000 mg/kg bw.
LC₅₀ (Rat Wistar femelle) inhalation >3.46 g/l OECD 436

Peau: Pas d'effet observé, selon OCDE guides 431 et 439.
Yeux: Irritant oculaire de catégorie 2, selon OCDE guide 405 sur lapin blanc de Nouvelle Zélande.
Inhalation: Inhalation CL₅₀ rat (Wistar femelle) >3.46 g/l (concentration maxi. atteignable) selon OCDE guide 436.
Ingestion: DL₅₀ rat (Wistar femelle) oral >2000 mg/kg bw (body weight/poids de corps), selon OCDE guide 420.
Sensibilisation: non sensibilisant pour la peau (déterminé au départ de substance analogue).
Pas d'études disponibles pour le système respiratoire.

Toxicité par administration répétée:

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :** Pas d'informations disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Pas d'informations disponibles.
- **Risque d'aspiration :** Pas d'informations disponibles.

Carcinogénicité, Mutagénicité, Reprotoxicité (CMR):

- Mutagénicité in vitro/in vivo : aucun effet observé (sur la base de substance équivalente).
- Cancérogénèse et reprotoxicité : aucune donnée disponible. Non classifié.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'aluminium dihydrogène triphosphate (tripolyphosphate d'aluminium) n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Toxicité aigüe aquatique: Toutefois, ce composé doit être non toxique par essence du fait d'une très faible solubilité qui confère au tri-polyphosphate d'Aluminium une biodisponibilité nulle

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée n'est disponible mais doit être non toxique par essence

Toxicité des sédiments: Aucune donnée n'est disponible mais doit être non toxique par essence

Toxicité dans les sols: Aucune donnée n'est disponible mais doit être non toxique par essence

Toxicité vis-à-vis des microorganismes dans les stations d'épuration: Aucune donnée n'est disponible mais doit être non toxique par essence

Persistance et biodégradabilité: Ce produit a une solubilité limitée dans l'eau (0,4%)

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation: Non applicable

Mobilité dans le sol: Ne pas mélanger aux eaux usées, pluviales, eaux de surface.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable car c'est un produit inorganique.

Empoisonnement secondaire: Le tri-polyphosphate d'Aluminium n'est pas considéré comme source de risque d'empoisonnement secondaire.

Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer conformément aux règlements environnementaux locaux.

* Ce mélange ne répond pas à la définition d'un déchet dangereux tel que défini par Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Emballage : Les sacs vides peuvent être détruits ou recyclés selon les normes internationales applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non réglementé ni classifié (chapitre 12):

ADR : Non applicable. **IMDG** : Non applicable. **IATA** : Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage du NOVINOX PAM selon le règlement 1272/2008/CE (CLP « GHS):

∇ Désignation des dangers du produit :



ATTENTION

N°EINECS: 237-714-9 70% **N°CAS:**13939-25-8 70%

Danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Prudence: P280 Porter un équipement de protection des yeux EN166 /du visage EN166.
Intervention: P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Du fait de son absence de classification le NOVINOX PAM ne fait pas l'objet de restriction pour le stockage. Ce produit n'entre pas dans le champ de la directive SEVESO II (CE).

Evaluation du risque chimique: Les substances incluses dans le NOVINOX PAM n'ont pas fait l'objet d'une évaluation du risque chimique.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

UE:
Etiquetage inhérent de ce produit dans les mélanges (règlement CLP/ GHS 1272/2010/EC)

Irritation oculaire Catégorie 2

Ce produit contient 70% d'Aluminium dihydrogène triphosphate classifié H319. Selon la règle de calcul des mélanges, les mélanges devront être étiquetés, H319 ATTENTION, lorsque la concentration des seuls H319 dépassera 10% (14.2% maxi. de NOVINOX PAM excluant l'addition d'autres produits classés irritants pour les yeux):



ATTENTION

Danger: H319 Précautions: P264, P280, P305+P351+P338, P337+P313

Stockage:

Du fait de son absence de classification le NOVINOX PAM ne fait pas l'objet de restriction relative au stockage.

Statut international:

- **Europe (CE):** Statut REACH: Le polyphosphate d'aluminium contenu dans ce mélange/préparation est enregistré en accord avec le règlement REACH 1907/2006/CE.
Substances enregistrées EINECS.
Ce produit répond aux exigences des directives:
 - Ce mélange répond aux exigences RoHS 2 (2015/863/UE) pour l'ensemble des éléments soumis à la limitation de l'utilisation : Plomb, Cadmium, Chrome hexavalent, Mercure, Polybromobiphényles (PBB), Polybromodiphényléthers (PBDE), Phtalate de benzyle et de butyle (BBP), Phtalate de dibutyle (DBP) et Phtalate de diisobutyle (BIBP)..
 - Recyclage des Véhicules Hors d'Usage (RVHU 2000/53/CE)
- **Australie :** Listé dans l'inventaire AICS.
- **Canada :** Domestic Substance List (DSL) listé.
- **USA:** Enregistré TSCA.

Fin de la fiche de données de sécurité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'acheteur assume tous les risques relatifs à l'usage et à la manipulation du matériau. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour un préjudice ou un dommage causé par l'usage du matériau, même lorsque des procédures de sécurité raisonnables sont suivies. L'information reprise dans cette feuille provient de sources sensées être correctes et fiables, mais le vendeur ne donne aucune garantie, ni énoncée ni sous-entendue, et n'assume pas de responsabilité quant à l'exactitude ni au caractère exhaustif des renseignements ci-contenus.

Modifications par rapport à la précédente version : : Ajout : Modification du texte.